REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DU RHONE
Reçu le 21 DEC. 2015
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES

Séance du **16 décembre 2015**

Compte rendu affiché le **23 décembre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **10 décembre 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Christine JACOB**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Hélène GEOFFROY, Fatma FARTAS à Jacques ARCHER, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Virginie COMTE à Matthieu FISCHER, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

15.12.0438
Rémunération du personnel pour le recensement de la population 2016

RAPPORT DE MADAME DA COSTA

Mesdames, Messieurs,

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

En partenariat étroit avec la commune, l'INSEE organise cette année l'enquête de recensement de la population du 21 janvier au 27 février 2016.

Pour effectuer la collecte des données sur le territoire de la commune, il est nécessaire de recruter et de rémunérer des agents recenseurs qui recenseront environ 1 511 logements et plus de 3 000 personnes.

Je vous propose de fixer la rémunération brute de ces agents à :
- 1,40 € par feuille de logement,
- 2,00 € par bulletin individuel.

Les frais de déplacement pour le recensement de la population à l'intérieur du territoire de notre commune seront indemnisés à hauteur du tarif d'un abonnement TCL permanent, conformément à la délibération du 13 octobre 2010,

Une dotation forfaitaire pour assurer l'organisation de cette enquête, sera versée par l'Etat avant la fin du premier semestre 2016. Elle s'élèvera à 8 664 €.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- De dire que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2016.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport ;
- Dit que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2016.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)